

3. S'il n'y a pas de liste d'attente, comment dois-je m'y prendre pour trouver une place dans un EMS ?

Dans notre canton, la coordination des places d'EMS reconnus d'intérêt public est confiée, par l'Etat de Vaud, à [quatre réseaux de santé](#), via leur Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO). Concrètement, les EMS annoncent leurs places disponibles au BRIO de leur région et les personnes font une demande d'hébergement quand le besoin d'intégrer un EMS se précise : par exemple **lorsqu'un retour à domicile est impossible** après une hospitalisation ou **lorsque le maintien à domicile est dépassé**.

L'organisation par région n'empêche pas d'intégrer un EMS d'une autre région du canton. Cette coordination centralisée par le BRIO a, notamment, pour objectif de **répondre au mieux à la demande en fonction de l'offre** en assurant **une équité d'accès aux établissements**. En effet, les places ne sont ainsi pas attribuées selon l'ordre d'inscription mais **selon le degré d'urgence de la situation**. Le degré d'urgence de chaque situation est évalué par les [infirmières de coordination](#).

En général, pour chaque place disponible, le BRIO présente le dossier de trois personnes à l'EMS. Celui-ci effectue son choix en fonction de ses possibilités d'accueil du moment.

Le BRIO est [à votre disposition](#) pour vous communiquer plus de détails.

Reseau Santé
LA CÔTE